



L'intercommunalité de Communauté de Communes du Pays de Lussac
a obtenu le titre Intercommunalité amie des enfants d'UNICEF France pour le mandat 2020/2026.

Dans le plein respect des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, notre intercommunalité s'engage à :

- **Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.**
- **Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.**
- **Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.**
- **Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.**
- **Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.**

Cette charte a été signée
Le 06/01/2022

pour l'intercommunalité par Le Président pour UNICEF France par Hervé Groult

Jacques Dubois

